



Cour de France.fr / Histoire et fonction / Politique, guerre et justice / Etudes modernes / Assecuratio Pacis. Les conceptions françaises de la sûreté et de la garantie de la paix de 1648 à 1815

**Guido Braun (dir.)**

## **Assecuratio Pacis. Les conceptions françaises de la sûreté et de la garantie de la paix de 1648 à 1815**

Discussion. Source : Discussions

**Braun, Guido (dir.), "Assecuratio Pacis. Les conceptions françaises de la sûreté et de la garantie de la paix de 1648 à 1815", dans Discussions 4 (2010).**

### **Extrait de la discussion**

À l'époque moderne, l'établissement de la paix fut une tâche essentielle pour le prince et la diplomatie. Si cet aspect de l'*ars tractandi* a bien retenu l'attention de l'historiographie, un autre objectif tout aussi important de l'"art de négocier", consistant à rendre la paix plus sûre, n'a pas encore fait l'objet d'une étude systématique et exhaustive. Au XVIIe siècle, on désignait cette recherche de la stabilité de la paix par les termes d'"*assecuratio pacis*". Toutefois, malgré les indéniables succès qu'elle connut, en rétablissant la paix, notamment grâce aux congrès et traités de paix internationaux, la diplomatie ne parvint pas à établir en Europe un ordre de paix durable à l'époque moderne. En effet, sous l'Ancien Régime, une réforme profonde du système international semblait relever de l'utopie - laquelle s'exprimait dans des projets philosophiques de paix assez nombreux depuis la Renaissance jusqu'à l'époque napoléonienne en passant par la fin de l'Ancien Régime et la Révolution. Or, l'échec relatif de la diplomatie européenne à l'époque moderne ne doit pas nous faire oublier, en ce début de XXIe siècle, son apport très riche, en pratique et en théorie, quant à la sécurisation de la paix.

[Lire la suite \(Perspectivia.net\)](#)